

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser la division d'un logement dans l'immeuble situé au 501-507, avenue Duluth Est, et ce, en dérogation à l'article 135.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA24 25 00160 du 3 juin 2024, le projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser la division d'un logement dans l'immeuble situé au **501-507, avenue Duluth Est**, et ce, en dérogation à l'article 135.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une assemblée publique le **mardi 11 juin 2024, à 19 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Plateau.

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que sur le site internet de l'arrondissement à <https://montreal.ca/articles/assemblees-publiques-et-comites-de-demolition-dans-le-plateau-mont-royal-10314>

Montréal, le 4 juin 2024

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la tenue d’une assemblée publique pour le projet de résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble* (2003-08), afin d’autoriser la division d’un logement dans l’immeuble situé au **501-507, avenue Duluth Est**, et ce, en dérogation à l’article 135.2 du *Règlement d’urbanisme de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), a paru le 4 juin 2024 sur le site internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 4 juin 2024

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil